

# Règlement sportif Challenge Coupe de France par équipe

## Préambule

Cette circulaire a pour but de renseigner les futurs organisateurs d'épreuves.

Les organisateurs d'un circuit national à une arme organisent la coupe de France dans cette arme sur le même week-end dans la mesure du possible.

## 1- Cadre

Organisation du Challenge de la Coupe de France par équipe Régionale

3 Coupes de France sur la saison (1 par arme)

## 2- Objectifs

- Brassage des tireurs et de la famille de l'escrime (FFH-FFE)
- Peu d'épreuves par équipes organisées.
- Inciter les régions à présenter une ou des équipes afin de développer la discipline avec cet objectif au niveau national pour les comités régionaux.
- Préparer les arbitres au règlement FFH
- Renforcer nos liens avec la FFE et notamment les ligues régionales.
- Grossir les effectifs sur les circuits nationaux individuels.

## 3- Composition d'une équipe

- Une équipe se compose de trois tireurs(es) de la même région dont au moins un sportif classifié handisport
- Une équipe peut être complétée par un ou plusieurs escrimeurs valides (masculin ou féminin).
- La licence compétition escrime est obligatoire pour participer à l'épreuve. (Licence fédérale)
- Droit d'engagement par équipe : 30 € pouvant être pris en charge par le comité régional handisport

## 4- Formule

- Un tableau d'élimination directe avec tirage de toutes les places.
- le classement des équipes se fait selon le classement des équipes saison N-1
- Relais à l'Italienne en 45 touches
- Temps d'un relais 3mn
- Nombre maximum d'équipe 16. Les 16 premières équipes inscrites sont retenues

## 5- Résultats

Les organisateurs devront transmettre les résultats dans les meilleurs délais aux responsables du site de la commission fédérale d'escrime. ([Caroline.dion@yahoo.fr](mailto:Caroline.dion@yahoo.fr), [escrime@handisport.org](mailto:escrime@handisport.org) )

*Dernière mise à jour Août 2018*